

Jean-Luc Becker

Le service d'aide éducative en milieu ouvert (SAEMO) de la Ligue H.M.C.

Je tiens tout d'abord à remercier l'APEMH de m'avoir invité.

Je pense que le sujet de ce colloque traitant du concept d'autonomie chez les handicapés montre, de la part de votre association un intérêt certain au désir de parler des effets de nos actions éducatives et du besoin sans cesse croissant de l'utilité de modifier la prise en charge parfois "sur-protectrice" des inadaptés au sein de nos institutions.

Je vais essayer de vous expliquer maintenant le pourquoi de la création du Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert (SAEMO), il y a une dizaine d'années de cela, au travers de mon expérience mais également de l'expérience acquise dans le cadre de nombreux voyages d'études à l'étranger grâce à l'AIEJI (Association Internationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés) et de l'IIES (Institut International d'Education Spécialisée).

Notre service dépend d'une Ligue (Ligue Luxembourgeoise pour le secours des enfants, des adolescents et des adultes handicapés) H.M.C. et d'autre part du Ministère de la Famille pour le financement du fonctionnement et les salaires du personnel.

L'objectif de la ligue dans son article No. 2 est "d'améliorer le sort des adultes inadaptés".

Le Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert se propose d'éviter justement à des adultes inadaptés sociaux et mentaux, l'institutionnalisation totale qui les guette au moment de devoir résoudre seuls les problèmes de vie (travail, logement, relation ...).

Nous avons pu faire l'expérience depuis dix ans que certaines personnes adultes moyennement inadaptées mentales ou sociales, peuvent encore assumer des exigences et des rôles sociaux normaux à condition qu'on les aide et conseille de façon très

personnelle, qu'on les sorte de leur isolement relationnel et qu'on leur offre un secours d'hébergement associé à un encadrement social.

Les acquisitions faites au SAEMO pendant une période donnée, doivent permettre aux jeunes de sortir de notre aide éducative (dépendance). Une fois à l'extérieur, ils doivent pouvoir affronter les problèmes de la vie quotidienne (expériences à vivre seul).

La Population

Ne sont admis au SAEMO que des personnes adultes inadaptées:

- de 18 à 40 ans
- de sexe masculin
- ainsi que des couples avec ou sans enfants

issus tous de la ligue HMC et dotés d'une autonomie suffisante pour satisfaire aux besoins de la vie courante, ne nécessitant donc pas de soutien constant et intensif de la part du personnel et pouvant exercer un emploi dans le secteur ordinaire du travail ou en Centre de Réadaptation.

Le service s'adresse donc à des jeunes valides ne nécessitant pas d'aide particulière comme les handicapés mentaux ou physiques. Ils sont issus d'institutions ou foyers du pays et à leur majorité, ils sont devant la situation très difficile de ne pas trouver d'hébergement ni de travail. Généralement la famille n'offre plus le rôle éducatif qu'elle n'a jamais su offrir et pour des raisons diverses, recherche parfois de renouer le contact mais souvent c'est l'échec. Parfois la famille, essaie de tirer profit en voulant récupérer le salaire du jeune.